

RÉUNION du 1er CONSEIL D'ÉCOLE 2017-2018
Séance du mardi 7 novembre 2017

Le Conseil d'École commence à 18h30 dans la cantine de l'école.

Sont présents:

- Madame et Messieurs les Représentants des Parents d'Élèves : Émilie THOMAS, Laurent DAMAS et Franck POTTIER,
- Monsieur le Maire délégué de Saint Cornier-des-Landes : Hubert GOUSSET,
- Monsieur le Maire délégué de Beauchêne : Claude PIGAULT,
- Monsieur le Maire délégué de Larchamp, représenté par Magalie LOIVET, adjointe au Maire,
- Monsieur le Vice-Président, chargé des affaires scolaires et périscolaires de La Communauté De Communes Domfront-Tinchebray Interco : Maxime GUILMIN,
- Mesdames les Enseignantes : Marie-Ange MOIGNOT, Aurélie TIERCELIN,
- Madame la Directrice : Chrystèle PIHUIT.

Sont excusés :

- Monsieur le Président de La Communauté De Communes Domfront-Tinchebray Interco : Bernard SOUL,
- Madame la responsable du bureau des affaires scolaires et périscolaires : Aurélie BLOUET,
- Madame la Représentante des Parents d'Élèves : Christelle VALLEE,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Flers : Jean-Philippe LEMANCEL.

Est absente:

- Madame la D.D.E.N. (Déléguée Départementale à l'Éducation Nationale): Claudine CHASTANG.

La réunion du premier Conseil d'École est menée par Mme PIHUIT avec Mme MOIGNOT pour secrétaire de séance.

Après avoir remercié les personnes présentes, excusé les absentes, le déroulement de la réunion suit l'ordre du jour suivant :

- Résultats des élections des représentants de parents d'élèves
- Fonctionnement de l'école et bilan de rentrée
- Règlement intérieur
- Budget de fonctionnement de l'école et bilan financier de l'O.C.C.E
- Actions et projets
- Sécurité
- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018
- Questions diverses.

1/ Résultats des élections de représentants de parents

Les élections ont eu lieu le 13 octobre 2017. Une seule liste de 4 candidats avait été constituée. Trois représentants titulaires sont élus, à savoir **M. POTTIER, Mme VALLEE et M. DAMAS** et une suppléante, **Mme THOMAS**. Le taux de participation a été de 62 %.

Rappel :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1° Vote le règlement intérieur de l'école ;

2° Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (actions pédagogiques et éducatives, utilisation des moyens alloués à l'école, conditions de bonne intégration d'enfants handicapés, activités périscolaires, restauration, hygiène, protection et sécurité des enfants, respect et mise en application des valeurs et des

principes de la République...)

4° Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5° En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6° Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article [L. 216-1](#) ;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article [L. 401-4](#).

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article [L. 212-15](#).

2/ Fonctionnement de l'école et bilan de rentrée

A/ Présentation de l'école

1/ Équipe enseignante :

Mme TIERCELIN assure la classe aux élèves de CE2/CM1/CM2 (21 élèves).

Mme MOIGNOT a en charge la classe des maternelles: TPS/PS/MS/GS (18 élèves) avec l'aide de l'ATSEM: Sandrine DESHAYES-BRIONNE.

Mme PIHUIT, directrice et enseignante en charge de la classe de CP/CE1 (14 élèves). Elle accueille également les 8 élèves de CE2, deux après-midis par semaine, le mardi et le jeudi. Elle bénéficie de 10 jours de décharge par an, qui sont assurés par Mme Nicole, le Vendredi en milieu de mois.

2/ Effectif rentrée 2017-2018

L'effectif actuel de l'école est de 53 élèves, répartis comme suit :

Effectifs en maternelle					Effectifs en élémentaire						Totaux
TPS	PS	MS	GS	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	
2	6	4	6	18	4	10	8	4	9	35	53
18					14			21			53

3/ Prévision des effectifs pour la rentrée 2018-2019

Effectifs en maternelle					Effectifs en élémentaire						Totaux
TPS	PS	MS	GS	Total	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total	
?	10	6	4	20	6	4	10	8	4	32	52
20					10			22			?

4/ Personnel communautaire:

-Sandrine DESHAYES-BRIONNE : Aide-maternelle dans la classe de Mme MOIGNOT, est aussi accompagnatrice de car, matin et soir, pour le transport des enfants de Beauchêne et Larchamp et fait l'entretien des classes, le soir.

- Jordan REGNIER : Accueil périscolaire du matin (7h30 à 8h50), service de cantine et surveillance de cour de 11h45 à 13h30 et accueil périscolaire du soir (16h00 à 18h30).

- Nathalie VAULEON : présente dans l'école de 11h à 18h00, assure le service de cantine, la surveillance de cour, l'entretien des bâtiments et l'accueil périscolaire du soir.

B/ Bilan de rentrée

1/ Travaux réalisés durant l'été:

Nous remercions la CDC pour les travaux réalisés pour la rentrée :

- réaménagement de la salle de restauration avec du nouveau mobilier,
- réaménagement de la salle d'Accueil de loisirs périscolaires
- réparation de la sonnette au portail d'entrée,
- changement du sable de la cour du haut (prévoir une bâche de protection) et la mairie de St Cornier pour la réfection du Hall des classes neuves.

Autres travaux en prévision :

- réfection d'une partie de la classe maternelle ainsi que des toilettes du préau (par la mairie),
- réparation du banc BCD,
- aménagement des prises du bureau,
- apport de sable dans le bac à sable de la cour du bas,
- ajout de copeaux sur l'aire de jeux.

M. Pottier fait remarquer qu'il doit rester des sacs non utilisés lors de l'installation initiale.

2/ Temps périscolaires

Une nouvelle organisation de l'accueil périscolaire « ALP Montessori » a été mise en place à la rentrée. Il est trop tôt pour en faire le bilan (M. Guilmin).

Certains parents ont fait remonter que les enfants passaient beaucoup de temps à la cantine et avaient peu de récréation le midi. M. Guilmin répond que Mme Hélie passera voir l'organisation du temps du midi.

3/ Aide aux devoirs

Comme les années passées, l'aide aux devoirs a lieu le lundi, mardi et jeudi soir, de 16h15 à 17h15. Deux bénévoles sont présents chaque soir pour aider les élèves du CP au CM2 qui sont inscrits. L'équipe de bénévoles, présidée par M. Eric BLANC, a rencontré quelques difficultés, en début d'année, pour assurer l'ensemble des créneaux du fait d'un manque de bénévoles disponibles. D'autre part, des difficultés liées à la garde des enfants qui ont terminé leurs devoirs ont été soulevées. Un nouveau règlement doit être remis prochainement aux familles concernées. L'utilité de l'aide aux devoirs est reconnue par les enseignantes qui remercient sincèrement les bénévoles pour leur investissement auprès des enfants.

3/ Règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école s'appuie sur le règlement type départemental parut en 2014. Il a été modifié cette année afin de clarifier certains points, d'y intégrer les règles de vie établies l'an dernier avec les enfants et le plan de prévention harcèlement. Une charte élève pour l'utilisation de l'informatique et Internet à l'école a également été annexée au règlement intérieur.

Après lecture il est adopté, à l'unanimité, par le conseil d'école.

Il sera distribué aux familles.

4/ BUDGET de l'école

1/ Budget de fonctionnement de l'école

Les crédits scolaires alloués par la CDC Domfront-Tinchebray Interco, pour l'année scolaire 2017-2018, sont répartis comme suit :

- Fournitures et matériels scolaires : 45€/élève en maternelle et 40 €/élève en élémentaire
- Transport : 10€/élève
- Piscine : 10 séances avec transport pour les élèves du CP au CM2 au centre aquatique de Condé-en Normandie, les jeudis après-midi, du 11 janv. au 29 mars 2018
- Photocopies : forfait 50 photocopies/élève/mois

2/ Bilan financier de la coopérative scolaire

Pour l'année 2016-2017, le montant des charges s'élève à 1530,64 €, celui des produits à 1715,50€. Le résultat de l'année 2016-2017 est donc de + 184,86 €.

Avec le solde de l'an passé, nous commençons l'année 2017-2018 avec 1008,38 €.

La coopérative est essentiellement alimentée par les dons des familles et les photos scolaires.

3/ APE

L'APE finance de nombreux projets. Pour cette année :

- 2 sorties théâtre ou cinéma par classe (Scène nationale, JMF), ainsi que le transport,
- 1 abonnement de livres pour chaque classe (prix des Incorruptibles),
- 1 abonnement de livres par classe (l'école des Loisirs),
- les sorties de fin d'année dans le cadre des projets de classe,
- des petits jeux de cour (M. Pottier rappelle qu'ils devraient être achetés avec le budget CDC),
- une classe de mer.

Pour cela, l'association organise différentes actions : grille de Noël, soirée galettes (samedi 17 mars 2018), ventes diverses, fête de l'école (samedi 16 juin 2018).

5/ Actions pédagogiques et projets

- Opération «Nettoyons la nature» pour la troisième année consécutive : le 29 septembre dernier, 14.9 kg de déchets ont été ramassés. Le volume a doublé par rapport à l'année dernière, il est identique à celui de 2015.

- Semaine du goût : visite d'une entreprise locale (Biscuiterie de l'Abbaye) le 10 octobre pour tous les élèves de l'école, suivie pour les classes de CP-CE1 et CE2-CM1-CM2 de la visite de la caserne des pompiers de Lonlay (travail sur la sécurité).

- Les 2 classes élémentaires ont assisté à un spectacle de la Scène Nationale 61, intitulé Okonomyiaki et un spectacle des JMF : Shéhérazade.

- Le spectacle des maternelles sera le 12 février (Lumières !)

(Il restera un spectacle à choisir ou un artiste à faire venir pour les maternelles).

- Le Cross USEP pour les classes élémentaires aura lieu le jeudi 7 décembre 2017.

- Le Téléthon est prévu le vendredi 8 décembre. L'école n'a pas confirmé sa participation à ce jour car les enfants ont déjà une course importante la veille. Il semblerait que celui-ci ait lieu cette année à Chanu.

- Messieurs les Maires délégués donnent leur accord pour un spectacle de Noël, à la charge des communes. Les enseignantes se chargent de l'organisation.

- La CDC ne finance plus l'achat d'un cadeau pour les maternelles.

- Classe de mer :

Comme annoncé en juin, l'école propose, cette année, un projet différent qui concerne tous les élèves d'élémentaire. Depuis la suppression de la subvention départementale, le budget est restreint. Aussi, afin de tenir compte des différents éléments, c'est un projet classe de mer qui sera organisé cette année. Des structures d'accueil ont été contactées dans La Manche et le Calvados. La proposition retenue, est celle de la ligue de l'enseignement, association reconnue par le ministère de l'Education Nationale, à savoir :

un séjour 3 jours/2 nuits au Centre Collignon à Tourlaville, du 26 au 28 mars 2018.

Les principaux objectifs poursuivis sont les suivants :

- acquérir plus d'autonomie : développer la curiosité et la créativité, donner le goût et le sens des responsabilités, apprendre à gérer la vie quotidienne
- savoir être et vivre ensemble : apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité
- élargir les connaissances relatives au milieu marin (faune, flore), comprendre la diversité de son environnement
- s'initier à de nouvelles pratiques (char à voile)
- réinvestir les compétences fondamentales : écrire, lire, parler, compter pour questionner, communiquer, raconter en se servant de la stimulation d'un milieu et améliorer ses compétences méthodologiques.

Le séjour comprend :

- une visite de la Cité de la Mer à Cherbourg,
- des activités de découverte du milieu marin (faune et flore), observation du littoral, pêche à pied, création d'un aquarium,
- une séance de char à voile par des moniteurs diplômés.

Les détails du séjour et les activités vont être planifiés avec le Centre, dans les prochains jours lors de la réservation définitive.

Martine BONNESOEUR et Nataly LOISEL accompagneront bénévolement les enseignantes pour aider à la gestion de la vie quotidienne.

Sur place, les activités seront menées conjointement avec des animateurs diplômés.

Selon le budget prévisionnel, le coût total du séjour pour 35 élèves serait d'environ 7000€.

Après débat sur le montant à charge des familles, le conseil d'école valide le financement suivant :

- subvention CDC (7€/élève/jour)	735€
- participation des familles (50€/élève)	1750€
- APE	4515€

Le conseil d'école donne son accord pour le projet. Une réunion d'information avec les familles se tiendra le jeudi 16/11/2017, à 18h30.

6/ Sécurité

Sécurité des élèves

- structure : La personne en charge du nettoyage de la structure nous a alertés lors de son passage sur le fait que la structure en l'état s'avérait dangereuse pour les enfants car il manquait énormément de copeaux. Nous avons donc momentanément interdit la structure aux enfants. Or le compte-rendu n'en fait pas état. Des copeaux seront néanmoins ajoutés car le niveau est très bas.

- assurance : L'école contracte auprès de l'OCCE-MAE un contrat d'assurance établissement.

Celui-ci permet d'assurer les risques encourus pendant le temps scolaire et également lors des sorties ou autres manifestations à condition que celles-ci soient financées par la coopérative. C'est pourquoi, il a été décidé avec M. Aubert, président de l'APE, que les factures concernant les sorties scolaires seraient réglées avec la coopérative scolaire. L'APE versera sur le compte de la coopérative le montant nécessaire au règlement des factures.

- Concernant les panneaux de basket qui ont été achetés par l'APE, il convient afin de respecter la réglementation liée aux équipements sportifs dans les écoles de faire une donation à la commune (le conseil municipal devra l'accepter par délibération).

Sécurité incendie

Deux exercices incendie sont à faire obligatoirement dans l'année dont un en Septembre.

Le premier a eu lieu le 25 septembre. Les élèves sont rodés à l'exercice et évacuent rapidement les classes. Cependant l'exercice a permis de montrer que le respect des consignes « vigipirate » va à l'encontre des consignes de sécurité incendie.

La porte du hall des classes neuves est désormais fermée durant les cours et Mme Moignot qui est chargée de venir nous prévenir n'a pas pu le faire aussi rapidement qu'à l'habitude. Il est donc d'autant plus nécessaire d'avoir un système d'alerte audible dans le bâtiment. La demande est renouvelée auprès de Mr Gousset.

PPMS

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) est un plan qui peut être déclenché dans différents cas : pollution chimique, tempête,... ou attentat intrusion. Une procédure particulière de confinement a été envisagée et expliquée aux élèves, ainsi qu'une stratégie de fuite.

Chaque année, le dispositif est testé avec les élèves. Deux exercices PPMS sont à faire cette année : 1 PPMS Attentat avant les vacances de Noël et 1 PPMS Risques majeurs dans l'année.

Un nouveau diagnostic sûreté nous est demandé cette année, à remplir en collaboration avec le maire et le référent gendarmerie sécurité avant la fin de l'année.

Les travaux demandés l'an dernier afin de permettre aux élèves de fuir rapidement de l'école dans de bonnes conditions sont en cours de réalisation...

7/ Organisation du temps scolaire rentrée 2018

Nous avons reçu un courrier de l'IA-DASEN, relatif à l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2018, nous invitant à une réflexion concertée sur l'organisation du temps scolaire, laissant libre choix de l'organisation. La demande devra être faite avant le 18 décembre, un conseil d'école extraordinaire devra se réunir dans la semaine du 12 au 15 décembre 2017 pour voter le projet définitif.

Ainsi plusieurs organisations sont possibles :

- maintien de la semaine de 4,5 jours,
- retour à la semaine de 4 jours,
- dérogation « 5 matinées », permettant de libérer entièrement une après-midi (ancien décret Hamon),

Quelques contraintes à respecter cependant :

- une pause méridienne d'une heure et demie sans activité,
- les heures d'enseignement scolaire ne peuvent dépasser 3,5h par demi-journée et 6h par jour
- la qualité éducative des activités périscolaires proposées doit être assurée.

Après débat sur la journée de l'enfant, l'impact sur les temps périscolaires, la prise en compte des horaires de l'aide aux devoirs et de l'APC, le **conseil vote à l'unanimité l'organisation suivante** :

<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
ALP	ALP		ALP	ALP
8h45 - 11h45	8h45 - 11h45		8h45 - 11h45	8h45 - 11h45
A.P.C : 11h45 – 12h15	A.P.C : 11h45 – 12h15		A.P.C : 11h45 – 12h15	
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30		13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
Aide aux Devoirs → 17h30	Aide aux Devoirs → 17h30		Aide aux Devoirs → 17h30	ALP
ALP	ALP		ALP	

8/ Questions diverses

- Mme PIHUIT demande à Mr Gousset, s'il existe une charte d'utilisation des locaux.

Pas à sa connaissance. A vérifier.

- Mme PIHUIT demande de mettre à jour les informations du site de la commune concernant l'école.

- Mme PIHUIT rappelle que l'autorisation des familles concernant les prises de vue de leur enfant n'est valable que pour l'école. L'APE ou les municipalités qui souhaitent utiliser des photos des élèves dans le cadre scolaire doivent en demander l'autorisation aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

À St Cornier-Des-Landes, le mardi 7 novembre 2017.

La secrétaire de séance
Mme MOIGNOT

La directrice
Mme PIHUIT

Copie transmise à :

- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Madame la DDEN
- Monsieur le Président de la CDC du Pays de Tinchebray
- Messieurs les Maires délégués de Beauchêne, Larchamp et Saint-Cornier des Landes
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves
- Mesdames les membres de l'équipe enseignante